

60.123
Le vingt et un décembre mil neuf cent soixante, à 20 H.30,
le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire,
au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de
M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 17 décembre 1960.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS - ROCHEDEREUX-BRENUSSEAU - LANOUE -
MOUCHOT - GUILLAUD - MONGRANI - LAMOUCHE - FLAHAUT - MASSE - FONTANILLE-
BERLAND - ETCHEBER - REIX - GACHET - MENANT - BOUCHET - BUJARD - GALLAND

Représentés : M. BISCAYE par M. le Maire
M. LANUSSE par M. ETCHEBER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la Loi du 5 avril 1884,
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du
Conseil .

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Un appel d'offres a été effectué auprès de différents fournisseurs
pour obtenir les meilleures conditions pour les fournitures scolaires,
pour les écoles de la Ville, le Collège mixte et les cours complémentaires.

La " Papeterie de l'Ouest " 100, Boulevard de la Corniche (proprié-
taire M. P. PAROT) a fait les conditions les plus avantageuses .

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu l'appel d'offres auquel¹¹ a été procédé
- Vu l'avis favorable de la Commission Scolaire
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances

DECIDE ,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec " LA PAPETERIE DE L'OUEST " un marché limité à 18.500 NV (HUIT DIX MILLE CINQ CENTS NOUVEAUX FRANCS) pour la livraison de fournitures scolaires, dans les écoles de la Ville, les cours complémentaires et le Collège mixte .

- que la dépense sera imputée sur le chapitre XXI - article 4 -
" Fournitures scolaires gratuites ", du Budget 1960

Fait et délibéré à ROYAN,
les mêmes jours, mois et an que dessus

Ont Signé au registre MM. les Membres du Conseil
Municipal présents à la séance

Pour extrait CONFORME au REGISTRE

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/-MER, le

30 DEC 1960

Le Sous-Préfet,

J. Kocher

MAIRIE DE ROYAN

(CHARENTE-MARITIME)

TÉLÉPHONE : 104

JG/MTR

M A R C H É

DE FOURNITURES SCOLAIRES AUX ÉCOLES

ENTRE : Monsieur Hubert MEYER, Maire de la Ville de Royan
Commandeur de la Légion d'Honneur,
autorisé par délibération du Conseil Municipal
en date du 21 décembre 1960,

d'une part,

ET : Monsieur François PAROT, propriétaire de la
" Papeterie de l'Ouest " 100 Boulevard de la Torniche
à St Georges de Didonne (Chre-Mae)

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE Ier - Monsieur PAROT François s'engage à fournir, suivant la
demande qui lui sera faite par la Ville de ROYAN, des fournitures
scolaires destinées aux écoles de la Ville .

ARTICLE II - Le montant du marché est limité à 18.500 NF (DIX HUIT
MILLE CINQ CENTS NOUVEAUX FRANCS), mais ne constitue pas pour la
ville l'obligation de commande jusqu'à cette somme, si la nécessité
ne s'en fait pas sentir .

ARTICLE III - Monsieur PAROT, affirme, sous peine de résiliation de
plein droit du présent marché ou de sa mise en régie, à ses torts
exclusifs, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction de
l'article 50 de la Loi du 14 avril 1952.

ARTICLE IV - Le présent marché est exempt des formalités d'enregistrement
conformément au décret 54 -318 du 30/12/1954, publié au J.O. le 1er
janvier 1955 .

Mairie de ROYAN, le 26 DECEMBRE 1960

Le Fournisseur,

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,

APPROUVÉ
F. Parot

ROCHEFORT-s-MER, le

30 DEC 1960

Le Sous-Préfet,

Voich



M. Matras

M. MATRAS

